

15 juin 2012 -17:49

Appartient à Conseil des ministres du 15 juin 2012

Attribution de la taxe sur les opérations d'assurance à la Caisse nationale des calamités

Sur proposition du ministre des Finances Steven Vanackere, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'amendement à la loi portant des dispositions fiscales et financières, qui vise à attribuer la taxe annuelle sur les opérations d'assurance à la Caisse nationale des calamités pour l'année 2012.

Il s'agit d'un montant de 11,86 millions d'euros, qui représente une partie du produit des taxes annuelles sur les contrats d'assurance et alimente le Fonds national des calamités publiques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>